Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 022-212202154-20260615-DB20260616-DE

VILLE DE
Ploufragan

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc

COMMUNE DE PLOUFRAGAN
DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2026

Convocation 3 juin 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le neuf juin à 19h00, le conseil municipal de la commune de PLOUFRAGAN s'est réuni en session ordinaire, à l'hôtel de ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Bruno BEUZIT, Maire.

PRESENTS : Bruno BEUZIT, Anthony DECRETON, Maryse LAURENT, Patrick COSSON, Annie LABBE, Pascal DUBRUNFAUT, Pascale GALLERNE, Emmanuel LE NOA, Céline PESTEL, Maxime LE CRONC, Pascale LABBE, Mohamed MEZILET, Pierre-Yves BRUNEL, Karine BOIVIN, Marie-Ange LE FLANCHEC, Pascal FOURNET, Bruno THYS, Aude SECONDINO, Pierre SALOU, Rokiatou KEITA, Eric PRONGET, Marie PASCO, Pascal JEGO, Maryline MORFOUASSE

POUVOIRS : Mari COURTAS donne pouvoir à Maxime LE CRONC
Abdel BELARBI donne pouvoir à Emmanuel LE NOA
Christine ORAIN donne pouvoir à Annie LABBE
Viviane BOULIN donne pouvoir à Pascal DUBRUNFAUT
Annick MOISAN donne pouvoir à Patrick COSSON
Luc STRIDE donne pouvoir à Rokiatou KEITA
Yvon LE PERDU donne pouvoir à Marie PASCO
Catherine PEDRON donne pouvoir à Pascal JEGO
Estelle BREILLOT donne pouvoir à Maryline MORFOUASSE

SECRETAIRE DE SEANCE : Pierre-Yves BRUNEL

Membres en exercice : **33**
Présents : 24
Votants : 33

2026-06-16 - Régularisation foncière - 67 bis rue de Launivier - Acquisition d'une emprise de voirie à M. et Mme EL-BIR

Vu l'accord reçu le 20 février 2026 de M. et Mme EL-BIR Mustapha et Achouak pour céder à la commune de Ploufragan l'emprise de voirie sise 67 bis rue de Launivier, au prix d'un euro ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'acquisition à M. et Mme EL-BIR Mustapha et Achouak de la parcelle cadastrée section B n° 2235, d'une superficie totale de 13 m², sise 67 bis rue de Launivier en vue de l'intégration de celle-ci dans le domaine public communal au prix d'un euro ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

A Ploufragan, le 15 juin 2026

Le Maire
Bruno BEUZIT

VILLE de PLOUFRAGAN (Côtes d'Armor)

Le secrétaire de séance
Pierre-Yves BRUNEL

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 022-212202154-20260615-DB20260616-DE

Régularisation d'emprise : 67 bis rue de Launivier

à PLOUFRAGAN

Section B parcelle n° 2235

Surface à céder à la Ville : 13 m²

